



Distr. : générale
16 décembre 2011

Français

Original : anglais



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/

Forum ministériel mondial sur l'environnement

Nairobi, 20–22 février 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Nouvelles questions de politique générale :
environnement et développement**

**Rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la
décision 26/5 concernant le cadre décennal de programmes sur
les modes de consommation et de production durables**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Conformément au paragraphe 9 de la décision 26/5, adoptée par le Conseil d'administration le 24 février 2011, le présent rapport fournit des informations sur la mise en œuvre de la décision en prévision de la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la Conférence des Nations Unies sur le développement.

* UNEP/GCSS.XII/1.

I. Mesure que pourrait prendre le Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager l'adoption d'une décision dans le sens indiqué ci-dessous :

Le Conseil d'administration,

Soulignant qu'Action 21¹ préconise l'adoption de mesures en vue de modifier les modes de consommation et de production non viables et reconnaissant que l'instauration de modes de consommation et de production durables est une condition essentielle et constitue, comme énoncé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable,² l'un des objectifs primordiaux du développement durable,

Rappelant la décision 22/6 du Conseil d'administration du 7 février 2003 concernant la promotion de modes de consommation et de production durables et la décision 26/5 du 24 février 2011 concernant le cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables,

Rappelant également l'objectif 4 des objectifs d'Aichi énoncés dans le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique,³ adopté par la Conférence des Parties à la Convention à sa dixième réunion, en octobre 2010, qui prévoit que, d'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, auront pris des mesures ou auront appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et auront maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres,

Reconnaissant que l'utilisation efficace des ressources et la consommation et la production durables sont l'une des six priorités transversales de la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013,

Saluant les travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement depuis la vingt-deuxième session du Conseil d'administration pour progresser dans le domaine de la consommation et de la production durables,

Accueillant avec satisfaction les partenariats et les initiatives conjointes dans le domaine de la consommation et de la production durables, lancées en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies tels que le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale du tourisme et d'autres parties prenantes de première importance,

Prenant note des accomplissements du Processus de Marrakech sur la consommation et la production durables, processus multipartite d'envergure mondiale lancé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département des affaires économiques et sociales, qui a appuyé la mise en place de modes de consommation et de production durables dans toutes les régions, a apporté une contribution de premier plan à l'élaboration du cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables sollicité au chapitre III du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et examiné par la Commission du développement durable au cours de son cycle d'application 2010-2011,

Remerciant les gouvernements et les grands groupes pour l'appui précieux apporté au Processus de Marrakech,

1 *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), Vol. I : résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

2 *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002* ((publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre 1, résolution 2, annexe.

3 UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/2.

Notant que, bien que le cycle 2010-2011 de la Commission du développement durable n'ait pas abouti à l'adoption d'une décision sur les modes de consommation et de production durables, il aura permis de mettre en relief la détermination de la communauté internationale à prendre des mesures pour accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables, sa volonté d'établir un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables, ainsi que son soutien à la poursuite et au renforcement du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans ce domaine,

Reconnaissant que pour progresser dans la voie d'une consommation et d'une production durables, il importe d'adopter une approche plus cohérente et plus soutenue et de fournir des outils, des informations et un renforcement des capacités, de façon à assurer la prise en compte de la consommation et de la production durables à tous les niveaux,

Reconnaissant que les modes de consommation et de production durables jouent un rôle central dans les activités économiques aux échelons mondial et national et qu'il est essentiel de promouvoir la consommation et la production durables ainsi que l'utilisation efficace des ressources pour réaliser le passage à l'économie verte, qui entraînerait une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources,

1. *Réaffirme* l'importance de la consommation et de la production durable dans le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement et invite le Directeur exécutif à renforcer l'appui à la mise en place et à l'exécution d'un sous-programme sur l'utilisation efficace des ressources/les modes de consommation et de production durables, qui englobe les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de l'économie verte et y contribuent;
2. *Prie* le Directeur exécutif d'apporter un appui à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment l'objectif 4 des objectifs d'Aichi énoncés dans le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique qui porte sur l'instauration de modes de consommation et de production durables au niveau national;
3. *Invite instamment* les gouvernements et le secteur privé à redoubler d'efforts pour passer à des modes de consommation et de production durables, en particulier dans les secteurs produisant des effets importants sur les plans social et environnemental, en s'efforçant notamment de promouvoir l'innovation et d'intensifier les travaux sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises;
4. *Prie* le Directeur exécutif de continuer de jouer un rôle actif dans la promotion et la facilitation de la coopération dans le domaine de la consommation et de la production durables à tous les niveaux, notamment en appuyant la sensibilisation, en apportant un soutien technique et financier et en renforçant les capacités pour faciliter la mise en œuvre des politiques et des activités favorisant les modes de consommation et de production durables;
5. *Prie en outre* le Directeur exécutif de redoubler d'efforts pour promouvoir la prise en compte de la consommation et de la production durables et de l'utilisation efficace des ressources au niveau national, en appuyant la formation d'un réseau de correspondants nationaux sur le thème de la consommation et de la production durables, ainsi que la collaboration interministérielle, et en fournissant les politiques, les outils et le renforcement des capacités nécessaires;
6. *Demande* au Directeur exécutif d'apporter un appui au renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la consommation et de la production durables en étroite consultation avec l'ensemble des parties prenantes et d'encourager la formation et l'expansion de réseaux et de communautés de pratiques sur la consommation et la production durables, y compris les centres nationaux de production propre, et de promouvoir et soutenir l'établissement de centres d'expertise sur la consommation et la production durables, ainsi que la création et la gestion d'une plateforme en ligne pour faciliter le partage de l'information, des données d'expérience et des outils de gestion des connaissances;
7. *Encourage* le Directeur exécutif à fournir un appui aux partenariats multipartites pour accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables, notamment en renforçant la coopération avec les autres organisations internationales, et à faciliter la mise en place d'un mécanisme de coopération interorganisations sur les modes de consommation et de production durables au sein de l'ONU;

8. *Invite* le Directeur exécutif à renforcer les travaux d'élaboration et de diffusion des connaissances scientifiques pertinentes pour la formulation de politiques dans les domaines de l'utilisation efficace des ressources et de la consommation et de la production durables, notamment avec l'appui du Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources;

9. *Invite également* le Directeur exécutif à promouvoir l'adoption du cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables et à renouveler l'offre faite par le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'assumer un rôle de chef de file dans sa mise en œuvre;

10. *Prie instamment* les gouvernements de soutenir activement l'adoption du cadre décennal sur les modes de consommation et de production durables à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, comme convenu par le groupe de travail chargé de cette question à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable.

II. Avancement des travaux

A. Introduction

2. Le présent rapport a été préparé en application du paragraphe 9 de la décision 26/5 du 24 février 2011, par laquelle le Conseil d'administration prie le Directeur exécutif de soumettre au Conseil d'administration, à sa douzième session extraordinaire, un rapport sur l'application de la décision en prévision de la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

3. La consommation et la production durables ont constitué un élément central du programme international en matière de développement durable depuis l'adoption d'Action 21 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg), adopté dix ans plus tard, la Communauté internationale reconnaît que la consommation et la production durables figurent parmi les objectifs primordiaux et les conditions essentielles du développement durable et appelle à l'élaboration d'un cadre décennal de programmes favorisant le passage à des modes de consommation et de production durables aux niveaux régional et national. Depuis, d'importants progrès ont été réalisés avec l'appui des gouvernements et des grands groupes par le biais de nombreuses initiatives et partenariats visant à définir les éléments à inclure dans le cadre décennal, dont le Processus de Marrakech sur la consommation et la production durables, conjointement coordonné par le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

4. Ainsi qu'il lui a été demandé par le Conseil d'administration dans le cadre des préparatifs de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable et en sa qualité de co-hôte du Secrétariat du Processus de Marrakech, le PNUE a fourni un appui technique important en vue de l'élaboration d'un cadre décennal ambitieux en facilitant le dialogue et des consultations multipartites participatives très utiles dans la mise au point des éléments proposés pour le cadre.

5. Le cadre décennal a été examiné par la Commission à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, au titre de l'un des cinq thèmes de son cycle 2010-2011, les quatre autres thèmes étant le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets et l'extraction minière. Au cours de ce cycle, les progrès accomplis dans le domaine de la consommation et de la production durables, notamment dans le cadre du Processus de Marrakech, ont été largement reconnus, ce qui a permis de renforcer la place accordée aux modes de consommation et de production durables sur la scène internationale. On a souligné la nécessité de suivre une approche plus cohérente et plus soutenue pour promouvoir la coopération et la mise en œuvre à tous les niveaux, et de reproduire et appliquer à une plus grande échelle les initiatives réussies en matière de consommation et de production durables. Les pays développés et les pays en développement ont clairement exprimé leur volonté de mettre en œuvre un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables. Comme indiqué dans le rapport de la dix-neuvième session (E/2011/29-E/CN.17/2011/20), les éléments à inclure dans une décision sur le cadre décennal ont été pleinement approuvés. Toutefois, en raison d'un désaccord sur des questions techniques et politiques ne concernant pas le cadre lui-même, la Commission n'a pas été en mesure d'adopter une décision.

6. Le fait que la Commission ne soit pas parvenue à adopter le cadre laisse un vide dans l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Les gouvernements des pays développés et des pays en développement ont toutefois trouvé un accord sur le texte du cadre, reconnaissant ainsi l'importance d'un cadre de coopération.

7. Cette reconnaissance démontre à son tour que la détermination des États membres demeure entière, ces derniers ayant par ailleurs envisagé plusieurs options en vue de l'approbation officielle du cadre. Ils ont, entre autres, examiné la possibilité que le cadre soit adopté par le Conseil économique et social des Nations Unies en juillet 2011, par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session et par les pays participant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en juin 2012. Compte tenu des priorités retenues et des références faites aux modes de consommation et de production durables, ainsi qu'au cadre décennal, dans de nombreuses communications nationales présentées en vue de la Conférence, la dernière option mentionnée semble la mieux adaptée et la plus réalisable. La proposition tendant à ce que le cadre soit entériné à la Conférence a été présentée par le Groupe des 77 et la Chine, la Communauté des Caraïbes, l'Union européenne, les régions Afrique et Asie/Pacifique, et divers États, entre autres.

8. Bien qu'aucune décision sur l'adoption du cadre décennal n'ait été prise à ce jour, le PNUE, dans le cadre de son mandat actuel, a poursuivi et renforcé ses activités dans ce domaine en encourageant et en soutenant les efforts fournis par les parties prenantes pour promouvoir les modes de consommation et de production durables à tous les niveaux. Un grand nombre d'initiatives nouvelles et de partenariats ont été lancés. Depuis la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, les modes de consommation et de production durables et le cadre décennal ont suscité un intérêt accru et gagné de l'importance, comme le démontrent les diverses communications régionales et nationales préparées à l'intention de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

9. Le présent rapport a été élaboré en suivant l'ordre des dispositions de la décision 26/5 du Conseil d'administration. Il énumère les mesures prises comme suite à la décision, notamment les activités et initiatives en matière de consommation et de production durables, les préparatifs de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable et la contribution au cadre décennal, les liens avec la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et les leçons tirées de ces activités.

B. Avancement des travaux

1. Activités et initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière de consommation et de production durables

10. Le PNUE a continué de promouvoir et d'appuyer la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables en renforçant et en élargissant les travaux menés de concert avec les gouvernements, les organismes du secteur privé, les chercheurs, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes. De nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats ont été lancés en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les autres parties prenantes. La formation et le renforcement des capacités se sont accrus dans toutes les régions et les activités dans les domaines de l'information et de la sensibilisation ont été renforcées.

a) Éducation et modes de vie

11. En 2011, le PNUE a publié un ouvrage intitulé « *Visions for Change: Recommendations for Effective Policies on Sustainable Lifestyles* ». Rédigé à l'intention des décideurs et d'autres parties prenantes, il examine les meilleures façons de mettre en place des modes de vie, des politiques et des initiatives durables. Le rapport repose sur les résultats d'une enquête d'envergure mondiale sur les modes de vie durables, lancée à l'occasion de la réunion préparatoire intergouvernementale en vue de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Il figure parmi les résultats produits par les efforts du PNUE et de ses divers partenaires pour diffuser les conclusions de l'enquête aux niveaux régional, national et local, par le biais d'événements médiatiques et de points de presse, d'ateliers et de groupes de discussion au Canada, en Inde, au Japon, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et au Viet Nam.

12. Le PNUE a intensifié ses travaux dans les domaines de l'éducation et de la formation des jeunes, notamment en publiant « YouthXchange », la première série de guides thématiques réalisés à l'appui de l'initiative « YouthXchange » du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui encourage les modes de vie durables chez les jeunes de 15 à 24 ans. Axé sur la jeunesse, ce guide analyse les liens entre les changements climatiques et les modes de vie. Le PNUE, en étroite coopération avec ses partenaires asiatiques et européens, a appuyé l'adaptation du contenu, la traduction ainsi que la diffusion ciblée du guide de formation « YouthXchange » sur la consommation responsable. Dans le cadre de ces efforts, le PNUE a appuyé et dirigé plusieurs ateliers de formation et a mené des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ciblant les jeunes, les éducateurs et les responsables politiques en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique du Nord.

13. Des activités ont également été menées au niveau national dans le domaine de l'éducation à la consommation durable. Avec l'appui du Ministère italien de l'environnement, des terres et de la mer et dans le cadre des travaux menés par le groupe de travail du Processus de Marrakech sur l'éducation à la consommation durable, le PNUE a démarré l'exécution d'un projet sur le renforcement institutionnel de l'éducation à la consommation durable. Ce projet vise essentiellement à soutenir l'intégration de l'éducation à la consommation et aux modes de vie durables dans les programmes d'éducation scolaire et extrascolaire aux niveaux national et local. Le projet contribue directement à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable 2005–2014. Il est mis en œuvre avec des partenaires tels que l'UNESCO et le Partenariat pour l'éducation et la recherche sur les modes de vie responsables au Chili, en Indonésie et en République-Unie de Tanzanie.

14. En Afrique, le Ministère mauricien de l'environnement et du développement durable, en collaboration avec le PNUE, a organisé un atelier de formation de deux jours en vue de présenter aux jeunes l'initiative YouthXchange du PNUE et de l'UNESCO. Les cinquante jeunes participant à l'atelier ont pu mieux comprendre l'initiative et ont été initiés aux moyens de concevoir et de mettre en œuvre des projets sur les modes de vie durables. En Tunisie, le PNUE a contribué, par le biais de l'initiative, au renforcement des capacités en matière de consommation et de production durables, en formant 100 participants à l'élaboration de projets portant sur les modes de vie durables et en mettant en relief les relations entre les changements climatiques et les modes de vie. En Asie, des ateliers de formation dans le cadre de l'initiative YouthXchange ont été organisés à la « World Leadership Conference », qui s'est tenue à Singapour du 13 au 15 juillet 2011. 300 participants venant de 20 pays asiatiques ont appris comment sensibiliser aux modes de vie durables dans leur communauté. La consommation durable figurait parmi les thèmes principaux de la Conférence Tunza du PNUE à l'intention de l'enfance et de la jeunesse, qui s'est tenue en Indonésie du 27 septembre au 1^{er} octobre 2011. Le PNUE y a tenu une séance plénière ainsi que des ateliers pour éduquer les enfants à la consommation durable, à l'approche fondée sur le cycle de vie et à la sauvegarde des forêts au moyen de modes de vie durables.

15. En Europe, dans le cadre de ses activités dans le domaine de la consommation et de la production durables dans la région méditerranéenne, le PNUE a contribué à un atelier régional de formation sur la promotion des modes de consommation et de production durables par le biais de l'éducation au développement durable. Des responsables politiques d'Albanie, d'Algérie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Chypre, de Jordanie, d'Israël, du Liban, du Monténégro, du Maroc, de la République arabe syrienne, du territoire palestinien occupé, de Tunisie et de Turquie ont reçu une formation sur l'initiative « YouthXchange ».

16. Le PNUE a également présenté les conclusions de son étude mondiale sur les modes de vie durables, tenant compte du point de vue de 8 000 jeunes de 20 pays, à la conférence intitulée « The Future of Sustainable Lifestyles and Entrepreneurship », qui a eu lieu en Allemagne en mai 2011.

b) Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources

17. Le Groupe international d'experts sur la gestion durable des ressources a produit en 2011 deux rapports d'évaluation sur des questions de première importance. Le rapport intitulé « Decoupling natural resource use and environmental impact from economic growth » a été présenté par le Groupe, ainsi que les gouvernements allemand et sud-africain, à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Il a reçu un accueil favorable et a fait l'objet de 345 articles de presse en ligne écrits dans 11 langues et dans 31 pays. Les recommandations du Groupe ont été reprises par l'Union européenne et le Gouvernement allemand. Le deuxième rapport d'évaluation, intitulé « Recycling rates of metals: a status report », a été lancé à la Bourse des métaux de Londres en mai 2011. Plus de 110 articles de presse, publiés dans six langues et 20 pays, ont fait suite à sa diffusion.

18. Dix autres rapports, à divers stades de développement, sont en cours de préparation. Ils portent sur les effets de l'utilisation des métaux sur l'environnement, les techniques de recyclage et les possibilités qu'elles offrent, les scénarios concernant la demande en métaux et les options politiques favorisant leur gestion durable, la comptabilité de l'eau, la gestion efficace des ressources en eau et les technologies. Les rapports à venir traiteront des options politiques en faveur du découplage, des infrastructures urbaines, des choix à établir en ce qui concerne les technologies en matière d'atténuation des gaz à effet de serre, des effets environnementaux et des modes d'exploitation des ressources liés à la commercialisation des produits, ainsi que des terres et des sols.

19. En collaboration avec le Forum mondial sur les ressources et le Gouvernement suisse, le Groupe a organisé une conférence internationale sur la gestion des ressources, qui s'est tenue à Davos (Suisse) en septembre 2011. Le Groupe a également contribué aux préparatifs de la réunion de ce que l'on a baptisé les « sherpas » du Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale du Secrétaire

général, qui s'est tenue en avril 2011. Avec de nouvelles évaluations scientifiques devant paraître en 2012, le Groupe renforce ses activités de sensibilisation destinées aux responsables politiques et aux conseillers, ainsi que ses activités de renforcement des capacités. En 2011, des dialogues politiques et des ateliers ont été organisés en Afrique, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique.

c) Initiative « cycles de vie » et analyse sociale du cycle de vie des produits

20. L'initiative « cycles de vie » du PNUE et de la Société de toxicologie et de chimie de l'environnement a été renforcée et redoublé d'efforts pour renforcer les capacités aux fins de l'application des lignes directrices pour l'analyse sociale du cycle de vie des produits. Ces lignes directrices non contraignantes visent à mieux faire comprendre et améliorer le suivi des effets de la consommation et de la production des produits tout au long de leur cycle de vie sur la population. Elles complètent les travaux d'autres initiatives internationales destinées à répondre à la demande croissante d'outils permettant d'intégrer les questions sociales et économiques dans les stratégies de durabilité et les évaluations des effets sur l'environnement, dans les secteurs public et privé.

21. Ces initiatives reposent sur une série de principes et sur un cadre destiné à la communication des informations sur la durabilité sociale que le Consortium sur la durabilité a adopté comme fondement de ses activités en matière d'évaluation de la durabilité sociale et qui intègrent l'analyse sociale du cycle de vie et la norme ISO 26000, norme relative à la responsabilité sociétale promulguée par l'Organisation internationale de normalisation. De même, l'organisation non gouvernementale New Earth, a lancé, avec l'appui de l'Initiative « cycle de vie », le Consortium sur la durabilité et l'entreprise Walmart, la « Social Hotspots Database ». Avec le soutien des partenaires de l'Initiative « cycle de vie », des conférences et des cours ont été dispensés à la Harvard School of Public Health et à l'Université de l'Arkansas aux États-Unis, à l'Université de Gand en Belgique, à l'Université technique du Danemark, à l'Université catholique pontificale du Pérou et à l'Université technique fédérale au Paraná, au Brésil.

22. L'analyse sociale du cycle de vie, l'analyse environnementale du cycle de vie et l'analyse des coûts du cycle de vie servent de base à la nouvelle méthode d'analyse de la durabilité du cycle de vie des produits mise au point par le PNUE. Cette méthode vise à faciliter la prise de décisions en aidant à rechercher et trouver des compromis équilibrés entre les piliers économique, social et environnemental du développement durable.

d) Outils d'information sur les produits et étiquetage

23. Dans le cadre d'un projet visant à permettre aux pays en développement de saisir les opportunités en matière d'éco-étiquetage, appuyé par la Commission européenne et le Gouvernement allemand, le PNUE a travaillé avec le secteur industriel en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Éthiopie, en Inde, au Kenya et au Mexique pour aider ces pays à satisfaire aux conditions requises et obtenir, pour des produits déterminés, les labels écologiques reconnus sur le plan international (type I); il a également travaillé en collaboration avec les gouvernements en vue de mettre en place un cadre politique favorable à l'éco-étiquetage. En 2011, un certain nombre de producteurs, secondés par des experts formés par le PNUE, ont présenté une demande en vue d'obtenir la certification de l'éco-label de l'Union européenne. Des ateliers ont été organisés pour diffuser le résultat de ce projet, qui s'achèvera cette année. À titre de suivi, le PNUE, avec l'appui du Conseil des ministres des pays nordiques, a démarré un projet sur les possibilités offertes en matière d'éco-étiquetage et de marchés publics durables. Ce projet évaluera et perfectionnera les stratégies de coopération régionale sur l'éco-étiquetage et encouragera le rôle des marchés publics en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay.

24. Le PNUE a continué de fournir un appui à l'élaboration du Mécanisme africain d'éco-étiquetage, qui constitue la structure politique et le cadre technique mis en place au niveau panafricain pour gérer l'octroi du label africain Eco Mark. Ce label établira un ensemble de critères clairement énoncés et constituera un point de référence pour les labels existant dans la région. Avec un important soutien du PNUE, les travaux menés en 2011 aux fins de la mise en place du Mécanisme ont porté sur l'élaboration des normes applicables aux quatre premiers secteurs prioritaires (la pêche, l'agriculture, le tourisme et la sylviculture), ainsi que sur la communication et les activités de plaidoyer destinées à accroître la sensibilisation au processus régional et sa reconnaissance.

25. En 2011, le PNUE a réalisé une analyse de la situation dans le domaine de l'information concernant la durabilité des produits à partir d'interviews menées auprès de plus de 40 experts et organisations. Il est ressorti de cette étude qu'il était absolument essentiel de renforcer l'intégration, la coopération et la cohérence entre des outils d'information de plus en plus nombreux. On pouvait y parvenir en développant une vision commune à l'appui d'un système crédible et efficace qui instaure des règles du jeu équitables en matière de communication d'informations sur la durabilité des produits.

Les principes applicables aux systèmes d'information sur la durabilité des produits proposés dans l'étude visent également à fournir une garantie de la qualité et de l'efficacité des produits et à prévenir les mesures écologiques de façade.

e) Production plus propre et économe en ressources et travaux menés avec le secteur des affaires

26. Le PNUE a continué de collaborer avec les secteurs des affaires et de l'industrie sur les questions de première importance en matière de consommation et de production durables. En avril 2011, en collaboration avec la Chambre de commerce internationale et avec l'appui du Ministère français de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, il a organisé un dialogue mondial des entreprises commerciales et industrielles. Ce dialogue a rassemblé plus de 200 représentants du secteur privé et d'autres parties prenantes originaires de 24 pays, qui ont examiné la question du rôle et de l'engagement du secteur privé dans la promotion du passage à une économie verte et économe en ressources. Les discussions ont débouché sur l'engagement renouvelé du secteur privé et des autres parties prenantes pour se préparer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et aux suites qui lui seront données.

27. Le Programme de production propre et économe en énergie de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et du PNUE a été élargi et renforcé, et soutient les efforts fournis par les petites et moyennes entreprises et leurs intermédiaires pour s'orienter vers une économie verte et économe en ressources. En 2011, la deuxième conférence du réseau mondial de production propre et économe en ressources s'est tenue à Nairobi. Les participants ont examiné les nouvelles tendances et applications dans le domaine de la production propre et économe en ressources et ont contribué à l'établissement de pratiques communes entre les quarante membres du réseau et les prestataires de services en production propre et économe en ressources. Cette manifestation a abouti à l'adoption de la Déclaration de Nairobi selon laquelle, pour parvenir à une industrialisation verte, à faible émission de carbone et économe en ressources, les entreprises et les autres organisations doivent améliorer la performance environnementale et la productivité des ressources.

28. En 2011, deux nouveaux programmes sur la production propre et économe en ressources ont été mis en place en Albanie et au Rwanda par le biais de l'initiative « Une seule ONU » et les travaux se sont poursuivis au Cap Vert, au Ghana et à Maurice. Les préparatifs en vue de la création d'une plateforme de partage des connaissances dans six pays de la région arabe en 2012 ont été entrepris. La plateforme sera placée sous les auspices du Centre national de production propre à Tunis.

29. Un dossier sur la promotion de l'utilisation efficace des ressources dans les petites et moyennes entreprises a été diffusé en janvier 2011 pour améliorer la capacité des centres ONUDI/PNUE de production propre d'aider les petites et moyennes entreprises à diminuer les coûts de production, à réduire la pollution et à améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité. Cet outil a été mis à l'essai dans 16 entreprises au Costa Rica, à Cuba, au Kenya, au Liban, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Salvador et au Sri Lanka.

f) Production responsable

30. Le PNUE a réussi à créer des partenariats dans les domaines du leasing chimique et de la production responsable. Lors d'ateliers organisés à Saint Petersburg et à Kazan en Fédération de Russie, ainsi qu'à Rio de Janeiro au Brésil, le PNUE et l'ONUDI ont conjointement présenté aux gouvernements, au secteur privé, au monde universitaire et aux experts en leasing chimique des centres de production propre l'outil mis au point par l'ONUDI pour appliquer le leasing de produits chimiques et les instruments élaborés par le PNUE pour encourager une production responsable. Les participants à l'atelier de Kazan ont indiqué qu'ils désiraient lancer un projet pilote conjuguant l'utilisation de ces deux types d'instrument.

31. Dans le cadre du partenariat entre le PNUE et le Conseil international des associations chimiques pour la promotion de modes de production responsables et sans danger et pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, on a consulté les partenaires, sensibilisé et renforcé les capacités à l'occasion de quatre forums de haut niveau, tenus au Kenya et en Serbie, et de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Ces manifestations ont permis de renforcer les capacités des correspondants nationaux de l'Approche stratégique et de renforcer le réseau des spécialistes de la sécurité chimique.

32. Des efforts ont également été entrepris pour renforcer les capacités au moyen du Guide intitulé « responsible production for chemical hazard management in small and medium-sized enterprises », qui a été utilisé dans le cadre de partenariats tels que le partenariat avec l'organisation indienne « Asia Society for Social Improvement and Sustainable Transformation » (Gugarat) et le partenariat avec l'Agence allemande de coopération internationale qui dispense une formation aux petites et moyennes entreprises en Colombie.

33. Le cadre souple pour la prévention des accidents chimiques, élaboré par le PNUE à l'intention des gouvernements, a été traduit en français et en chinois. Depuis novembre 2010, des groupes de travail nationaux ont été constitués au Mali et au Sénégal, et le PNUE a dispensé aux parties prenantes une formation concernant la prévention et la préparation en matière d'accidents chimiques dans le cadre d'un projet financé par le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique. Un atelier de sensibilisation s'est tenu à Colombo en février 2011 et une réunion comprenant un dialogue de haut niveau et un atelier de formation s'est tenue à Manille en mai 2011 en vue d'officialiser le groupe de travail sur la prévention et la préparation en matière d'accidents chimiques. Comme suite à l'atelier de Colombo, les représentants des organismes gouvernementaux et techniques thaïlandais, sri-lankais, cambodgiens, philippins et indiens présents à l'atelier ont reçu une formation sur la réduction des risques industriels et sur la prévention et la préparation en matière d'accidents chimiques. L'atelier de Manille a préparé le terrain en vue de donner au groupe de travail le statut d'entité permanente, indépendante et financièrement autonome. Le PNUE a également fourni un appui aux gouvernements tanzanien et chilien pour la préparation de demandes de financement présentées au Programme de démarrage rapide. Le groupe d'experts formé par le PNUE pour élaborer le cadre souple pour la prévention des accidents chimiques s'est réuni pour la septième fois à Paris en octobre 2011.

34. Les travaux de renforcement des capacités sur le thème de la sensibilisation et de la préparation aux situations d'urgence au niveau local (APELL) se sont poursuivis. Un atelier sur les enseignements tirés de l'expérience en Asie du Sud-Est s'est tenu à Colombo pour familiariser les responsables officiels des organismes gouvernementaux et techniques de cinq pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est à l'approche suivie par le Programme APELL. Un forum a été organisé à Beijing en novembre 2011 pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de ce programme instauré par le PNUE. Le forum a rassemblé plus de 170 participants, dont les représentants des organismes publics concernés de 17 pays, d'entreprises internationales, d'organisations internationales et régionales, du monde universitaire, de la société civile, de 28 organismes de gestion des urgences environnementales de diverses provinces, régions autonomes et municipalités chinoises, et de 13 grandes entreprises des secteurs chimique et minier. Au cours de ce forum, le PNUE et l'Université de Renmin ont signé un nouveau memorandum d'entente portant sur la coopération sur des sujets touchant à la gestion des urgences environnementales et aux systèmes de prévention et de préparation en matière d'accidents chimiques au sein des organismes publics chinois.

g) Bâtiments durables et changements climatiques, et développement

35. Le PNUE a aidé les villes et les réseaux urbains à utiliser le système métrique pour communiquer les données sur les émissions de gaz à effet de serre, mesurer la durabilité urbaine et la performance environnementale, et intégrer les considérations et les objectifs en matière d'environnement dans les stratégies de développement urbain et la planification urbaine. Le PNUE et ses partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Banque mondiale, l'Alliance des villes et l'Organisation de coopération et de développement économiques, s'efforcent de mettre au point une approche de la finance du carbone à l'échelle de la ville. L'Initiative « Bâtiments durables et climat » lancée par le PNUE poursuit ses travaux avec ses membres et ses partenaires de plus en plus nombreux en vue de mettre au point des outils et des stratégies susceptibles de promouvoir les constructions durables dans le monde entier. Parmi ces outils, la mesure commune de l'impact carbone, qui constitue un protocole international harmonisé de la consommation énergétique et de la communication des données concernant les émissions de gaz à effet de serre, a recueilli une attention considérable. L'Organisation internationale de normalisation envisage d'en faire la base d'une norme internationale. Dans le cadre de l'Initiative « Bâtiments durables et climat », le PNUE a également élaboré l'Indice du bâtiment durable, qui forme un cadre d'indicateurs permettant de mesurer la consommation en eau, la consommation énergétique, les matériaux utilisés, la production de déchets et d'autres éléments dans le secteur du bâtiment.

36. À partir des travaux conjointement menés par le PNUE dans la cadre de l'Initiative « Bâtiments durables et climat » et par le Groupe de travail du Processus de Marrakech sur les bâtiments et la construction durables, le PNUE a récemment entrepris de réaliser des essais pilotes d'outils susceptibles de faciliter la prise de décisions et l'élaboration de stratégies. Le projet sur les politiques à l'appui de constructions durables dans les pays en développement vise à renforcer les capacités des pays en développement pour leur permettre d'établir les fondements politiques essentiels

à la prise en considération de la construction durable à tous les niveaux, de sorte à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de ce projet, les outils et méthodologies font l'objet d'essais pilotes à Nairobi et à Ouagadougou.

37. Dans le cadre des accords sur l'environnement urbain, le PNUE a également travaillé en partenariat avec des villes telles que Gwangju, en République de Corée, et San Francisco, aux États-Unis, et a contribué à la préparation d'un cadre d'évaluation de la performance environnementale des villes et d'un mécanisme de développement urbain propre. Ces activités visent à promouvoir des villes à faible émission de carbone et économes en ressources.

h) Programme sur les systèmes alimentaires durables

38. Le PNUE a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue de créer un groupe de travail conjoint sur les systèmes alimentaires durables. Le groupe de travail se compose des représentants de 16 gouvernements, dix organisations du secteur privé et cinq organisations de la société civile. Depuis la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, la FAO et le PNUE ont renforcé leur engagement de travailler ensemble pour instaurer un programme relatif aux systèmes alimentaires durables.

39. Le groupe de travail a grandement contribué à l'élaboration du cadre décennal et appuyé les négociations dans le cadre de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Une manifestation parallèle accueillie par le Gouvernement indonésien a été organisée pour faire connaître la proposition d'inclure le programme relatif aux systèmes alimentaires durables dans le programme décennal.

40. Le PNUE s'est également engagé dans des activités pilotes visant à intégrer la consommation et la production durables dans les secteurs de l'alimentation, de la pêche et de l'agriculture. Ces activités sont conduites au Brésil et en Asie du Sud-Est. Les gouvernements brésiliens et thaïlandais ont fourni à cet égard un solide appui, financièrement comme en nature. Appuyés par le PNUE, le secteur de l'industrie et le Gouvernement brésilien ont entrepris une évaluation préliminaire, qui sera achevée au premier trimestre 2012, en vue de la certification d'une société de pêche langoustière par le Marine Stewardship Council. En outre, la Plateforme pour une production rizicole durable qui rassemble, sous l'égide du PNUE, des organismes publics et privés, des instituts de recherche et des organisations de la société civile représentant le secteur rizicole et sa chaîne d'approvisionnement, s'efforce de mettre au point une boîte à outils à l'intention des agriculteurs asiatiques. L'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources dans le secteur rizicole et d'examiner les moyens de généraliser l'emploi de la boîte à outils.

i) Achats publics durables

41. Dans le cadre d'un projet sur le renforcement des capacités en matière d'achats publics durables, appuyé par la Commission européenne, le Gouvernement suisse et l'Organisation internationale de la francophonie, le PNUE a aidé le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Liban, Maurice, la Tunisie et l'Uruguay à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des plans d'action en matière d'achats publics durables. Les pays participant au projet ont retenu une série de produits et de services durables qui seront progressivement inclus dans leurs procédures de passation des marchés publics.

42. Dans le cadre des travaux du Groupe de travail du Processus de Marrakech sur les achats publics durables, le PNUE a contribué à la mise en œuvre des procédures d'achats publics durables au niveau national en détachant auprès des pays des experts formés à l'approche suivie par le groupe de travail. Au cours de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, le groupe de travail et le PNUE ont présenté le rapport final du groupe de travail, ainsi qu'une série de conclusions concernant les politiques favorisant les achats publics durables et de recommandations formulées sur la base des résultats produits par l'approche suivie dans divers pays pilotes.

43. Le PNUE procède actuellement à la révision de l'approche pour tenir compte des enseignements tirés de la phase pilote, mise en œuvre de 2009 à 2011. Il met au point les directives d'application finales et les supports de formation, qui seront publiés fin 2011. Une étude d'impact sur les achats publics durables a été entreprise et sera présentée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

j) Partenariat sur le tourisme

44. Depuis sa création en janvier 2011, le Partenariat mondial pour le tourisme durable a vu son nombre d'adhérents augmenter de plus de moitié pour passer à 83 membres, dont 19 gouvernements, 8 organismes et programmes des Nations Unies, 33 organisations non gouvernementales et 10 groupes du secteur des affaires. Il s'agit d'un partenariat pour le développement durable de type II (http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_par/par_about.shtml), dont le secrétariat est assuré par l'intermédiaire du programme sur le tourisme durable de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE. Cette initiative volontaire multipartite est conçue pour aider les participants à promouvoir des politiques et programmes à l'appui du tourisme durable et collaborer sur des projets de terrain. Sa mission est de faire évoluer le tourisme dans le monde en le rendant plus durable. Cela implique la formation de réseaux et une coopération en vue d'encourager des politiques publiques, des pratiques privées et des choix de consommation qui favorisent la conservation et le maintien d'habitats naturels et aménagés attrayants et renforcent la contribution du tourisme à l'économie locale et à la réduction de la pauvreté.

k) Empreinte eau

45. Le PNUE a travaillé en partenariat avec le « CEO Water Mandate » (Mandat sur l'eau) du Pacte mondial pour élaborer, mettre en œuvre et diffuser des politiques et des pratiques de gestion durable des ressources en eau. Avec le soutien financier de l'Agence de coopération internationale coréenne, le PNUE a fourni un appui aux pays d'Asie du Sud-Est en matière d'utilisation efficace des ressources en eau, en collaboration avec les secteurs public et privé. De même, grâce à l'appui financier du Compte pour le développement de l'ONU, le PNUE a mis au point des outils de comptabilité de l'eau pour promouvoir une gestion plus efficace des ressources en eau en Amérique latine et dans les Caraïbes.

2. Appui à l'objectif 4 des objectifs d'Aichi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (paragraphe 2)

46. Le PNUE a apporté une assistance technique et financière aux pays s'efforçant d'intégrer les modes de consommation et de production durables dans leurs stratégies nationales de développement et de mettre en place des programmes et des plans d'action en matière de consommation et de production durables.

47. La composante « Appui aux politiques » du Programme SWITCH Asia, financé par l'Union européenne, a été lancée avec succès. Elle vise principalement à renforcer les cadres politiques aux niveaux national et régional pour encourager le passage à des modes de consommation et de production durables et l'utilisation efficace des ressources et aider, de la sorte, les pays à promouvoir une croissance verte et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Une analyse détaillée des moyens dont ont besoin les pays est en cours de réalisation dans les 19 pays ci-après : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam.

48. Le PNUE a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements en Afrique (Burkina Faso, Ghana, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie), ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (Brésil, Cuba, Mexique et Sainte-Lucie), pour mettre en place des programmes sur les modes de consommation et de production durables et intégrer la consommation et la production durables dans les stratégies nationales de développement. En conséquence, les ministères compétents du gouvernement ivoirien ont adopté, en octobre 2011, la stratégie nationale de développement durable, en instance d'approbation par le Conseil des ministres, qui accorde une place importante aux modes de consommation et de production durables. En Amérique latine, le Brésil et le Mexique ont lancé et commencé à appliquer une stratégie en faveur de la consommation et de la production durables dans plusieurs domaines prioritaires. Le PNUE a également fourni une aide à l'Azerbaïdjan, au Mali et au Tadjikistan qui ont identifié les opportunités et les difficultés présentes au niveau national au moyen des dossiers et méthodologies mis au point par le PNUE.

49. En coopération avec l'Organisation internationale de la francophonie, un programme conjoint sur les modes de consommation et de production durables a été mis en œuvre à la Dominique, en Haïti et à Sainte-Lucie en vue d'aider ces pays à s'orienter vers un système économique plus vert et plus économe en ressources reposant sur des modes de consommation et de production durables. Dans le cadre de ce programme, Sainte-Lucie met actuellement au point une stratégie visant à promouvoir l'économie verte ainsi qu'un plan d'action pour une consommation et une production durables, qui devraient être approuvés début 2012.

3. Préparatifs de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable et du cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables (paragraphe 3 à 7)

50. Conformément à la décision 26/5, le PNUE a mené les préparatifs de la dix-neuvième Commission du développement durable en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales en facilitant les débats et manifestations sur le cadre décennal et en apportant une contribution importante aux travaux d'élaboration du texte du cadre décennal. Cette contribution a été prise en compte dans le rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale en vue de la dix-neuvième session (28 février – 4 mars 2011)⁴ ainsi que dans le projet de document de négociation établi par le Président de la session.⁵ Le PNUE a contribué aux travaux en corédigeant le rapport du Secrétaire général intitulé « Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables »⁶ et en coorganisant une réunion intersessions de haut niveau sur le cadre décennal⁷ au Panama, en janvier 2011. Les représentants de plus de 60 pays et grands groupes ont assisté à cette réunion intersessions. Le PNUE avait préparé à leur intention des documents d'information à l'appui des débats sur le cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables.

51. Deux documents ont été conjointement élaborés par le Département des affaires économiques et sociales, l'un sur la structure institutionnelle du cadre décennal,⁸ fondé sur un examen des options possibles, l'autre sur les programmes susceptibles d'être mis en œuvre au titre du cadre, incluant notamment les propositions présentées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies.⁹ À la suite de la réunion intersessions tenue au Panama, le PNUE a poursuivi son appui à l'élaboration du cadre en effectuant une analyse qui figure dans un document ultérieur intitulé « Elements of the 10 Year Framework of Programmes on SCP ».¹⁰ Ce document présente la vision, les objectifs et les éléments institutionnels du cadre, ainsi que les programmes qui pourraient en relever. Soumis en tant que document d'information à l'intention de la réunion préparatoire intergouvernementale, il a considérablement contribué à la préparation d'un rapport élaboré par le Département des affaires économiques et sociales en vue de cette réunion. Le PNUE a en outre organisé, avant la réunion préparatoire intergouvernementale, des séances d'information avec les membres des missions permanentes au siège de l'ONU à New York en vue de promouvoir des discussions officielles sur le cadre décennal et de fournir des informations plus précises sur les activités, les expériences et les progrès accomplis dans le domaine de la consommation et de la production durables.

52. Au cours du mois précédant la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, le PNUE a travaillé en collaboration avec ses partenaires, notamment des gouvernements et des organisations sœurs, et élaboré dix propositions de programmes pour examen au titre du cadre décennal. Ces propositions sont le résultat de consultations facilitées par le PNUE durant les préparatifs de la dix-neuvième session, notamment au cours de la réunion intersessions et de la réunion préparatoire intergouvernementale, avec la participation active d'autres organismes des Nations Unies travaillant dans le domaine de la consommation et de la production durables. Les travaux tiraient aussi parti de l'expérience acquise et des leçons retenues par les groupes de travail du Processus de Marrakech et des consultations menées auprès d'un large éventail de parties prenantes.

4 E/CN.17/2011/19.

5 Projet de document de négociation du Président, version préliminaire non éditée (disponible sur le site : http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_pdfs/csd-19/Advanced%20unedited%20copy%20-%20Chair%27s%20draft%20negotiating%20document.pdf).

6 E/CN.17/2011/8.

7 Le résumé du Président sur les travaux de la réunion intersessions de haut niveau concernant le cadre décennal et les documents d'information sont affichés sur le site http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_scpp/scpp_tenyearframprog.shtml.

8 "10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production (10YFP): A Review of Options for Institutional Structure", publié sur le site http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_pdfs/csd-19/Review-of-Models_BGpaperFinal_31_12_10clean.pdf.

9 "10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production (10YFP): Identifying Potential Programmes", publié sur le site http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_pdfs/csd-19/Background-PaperDocumentPanama2_Programmes.pdf, and sustainable consumption and production programmes/initiatives submitted by Member States, agencies and major groups, available at http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_pdfs/csd-19/Backgrounddocument2PanamaAnnex.pdf.

10 CSD19/2011/BP6.

53. Le PNUE a présenté, à l'occasion de plus de 30 manifestations parallèles et ateliers qu'il a organisés ou auxquels il a participé au cours de la réunion préparatoire intergouvernementale et de la dix-neuvième session, les initiatives couronnées de succès ainsi que les programmes qui pourraient relever du cadre décennal. Ces derniers portent notamment sur la conception des politiques et le renforcement des capacités en matière d'achats publics durables, l'éco-étiquetage et la présentation du Mécanisme africain d'éco-étiquetage, l'éducation et les modes de vie durables, le respect de l'environnement dans la construction et les communautés durables, la conception écologique dans le secteur industriel de régions déterminées (par exemple le Programme SWITCH en Asie), en particulier l'appui renforcé au passage à des modes de consommation et de production durables aux niveaux régional et national. Ces manifestations parallèles et ateliers ont été organisés en étroite coopération avec les principaux partenaires du PNUE, y compris les gouvernements, les organisations sœurs du système des Nations Unies, les organisations de la société civile et le secteur des affaires, dans l'optique de renforcer la capacité des parties prenantes de prendre des mesures et de s'engager en faveur de la mise en œuvre du cadre décennal.

54. Le PNUE a prononcé des messages clés et une déclaration officielle sur le cadre décennal à la réunion préparatoire intergouvernementale dans lesquels il a présenté sa vision du cadre en faisant référence à la décision 26/5 et confirmé sa détermination à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du cadre en tirant parti de son expérience, de ses compétences et des partenariats noués à l'appui de l'élaboration et de l'application de politiques, de directives, d'outils et de méthodologies dans le domaine de la consommation et de la production durables et de la coordination de structures institutionnelles similaires. La décision 26/5 revêt une importance particulière car elle a démontré aux gouvernements que le PNUE était non seulement capable de jouer un rôle d'une telle ampleur, mais qu'il était également décidé à l'assumer. Les compétences et l'engagement du PNUE ont été pleinement reconnus dans le projet de texte du cadre décennal convenu à la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, qui demande au PNUE d'assurer le secrétariat du cadre décennal et de jouer un rôle directeur dans sa mise en œuvre.

55. Durant les préparatifs de la dix-neuvième session et au cours de la session elle-même, le PNUE a mené des activités d'information et de sensibilisation en vue de promouvoir les initiatives qui ont fait leurs preuves, les leçons tirées et les opportunités existantes. À cet égard, le PNUE a notamment présenté à la dix-neuvième session un rapport d'activité sur le Processus de Marrakech intitulé « Paving the way for sustainable consumption and production », ¹¹ qui décrit les diverses activités entreprises dans le cadre du Processus de Marrakech au cours des huit dernières années. Le rapport met en relief les travaux menés par les groupes de travail thématiques et les leçons en ressortant, et décrit les progrès réalisés aux niveaux régional et national. Il comprend plus de 70 exemples d'innovation et de coopération à tous les niveaux et insiste sur la nécessité de renforcer, de reproduire et d'étendre les activités entreprises dans le cadre du Processus de Marrakech.

56. Les informations concernant ces activités ont été favorablement accueillies par les gouvernements et ont largement contribué à mettre en lumière la question des modes de consommation et de production durables et à appuyer les négociations sur le cadre et ses diverses composantes, qui ont fait l'objet d'un accord unanime à l'issue de deux semaines d'intenses négociations dans le cadre de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Les travaux menés dans le cadre du Processus de Marrakech ont été reconnus et pris en compte comme le fondement du cadre décennal et de ses programmes. De nombreux gouvernements ont estimé que le projet de texte du cadre décennal, incluant un cadre précis énonçant une vision commune, les fonctions, la structure organisationnelle, les moyens de mise en œuvre et une liste indicative de programmes, représentait un accomplissement sans précédent dans l'histoire de la Commission.

57. Dans le texte, le PNUE est prié d'assurer le secrétariat du cadre, comme indiqué plus haut, et de travailler en étroite coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, notamment par le biais d'un groupe de coordination interorganisations. La structure institutionnelle comprend également un conseil multipartite et des correspondants nationaux dans le domaine de la consommation et de la production durables. Il est aussi demandé au PNUE de créer et de gérer un Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer la mise en œuvre du cadre décennal dans les pays en développement par la mise au point et l'exécution de projets. Le texte met en relief les mécanismes de coopération, d'information et de partage des expériences et énonce une liste initiale et non exhaustive de programmes qui devraient s'appuyer sur l'expérience acquise au travers d'initiatives riches d'enseignements, notamment le Processus de Marrakech. Cette liste initiale propose cinq programmes portant sur l'information des consommateurs, les modes de vie durables et l'éducation, les pratiques

11 Publié sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.unep.fr/scp/marrakech/pdf/Marrakech%20Process%20Progress%20Report%20FINAL.pdf>.

responsables de passation des marchés, les bâtiments et les constructions durables, et le tourisme durable, en particulier l'écotourisme.

58. Bien que les délégations présentes à la dix-neuvième session soient parvenues à un consensus sur une grande partie d'une décision englobant les cinq thèmes traités, quelques questions demeuraient en suspens en fin de session. Ces questions concernaient le projet de décision sur les produits chimiques, la gestion des déchets, le préambule et les moyens de mise en œuvre, et le désaccord portait sur la référence aux territoires occupés et aux populations vivant sous occupation étrangère, sur des principes spécifiques de la Déclaration de Rio (le principe de responsabilités communes mais différenciées, par exemple), ainsi que sur les sources de financement nouvelles et additionnelles en faveur des pays en développement. Le résultat des négociations est résumé de la façon suivante dans le rapport sur les travaux de la session :

Les délégations sont tombées d'accord sur les éléments à inclure dans une décision sur les transports et l'exploitation minière ainsi que sur le cadre décennal de programmation, mais elles n'ont pas réussi à s'entendre sur les deux autres thèmes (produits chimiques et gestion des déchets), le préambule et les aspects relatifs à l'interdépendance et aux questions intersectorielles, y compris les moyens de mise en œuvre.¹²

59. Le résultat a toutefois clairement démontré que la question de la consommation et de la production durables, en tant qu'objectif politique, avait reçu une attention croissante et un soutien plus large au sein de la communauté internationale. Le Processus de Marrakech a produit à cet égard une vaste gamme d'outils et de données d'expérience extrêmement utiles aux niveaux mondial, régional et national et qui, comme on a pu l'entendre plusieurs fois au cours de la dix-neuvième session, devraient servir de modèles. Divers organismes des Nations Unies et parties prenantes souhaitent élaborer et mettre en œuvre de nouveaux projets conjoints et reproduire à plus grande échelle les initiatives couronnées de succès. Ainsi, la bonne coopération entre le PNUE et la FAO s'est poursuivie par le biais du nouveau groupe de travail sur les modes de consommation et de production durables dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, qui a permis d'obtenir un appui financier additionnel. La coopération avec l'ONUDI se poursuit également avec l'exécution conjointe du Programme d'utilisation efficace des ressources et de production plus propre. Les groupes de travail du Processus de Marrakech sur la coopération avec l'Afrique, le tourisme durable, les achats publics durables et l'éducation à la consommation et aux modes de vie durables, continuent d'appuyer, de diverses façons, la mise en œuvre des projets.

4. Cadre décennal de programmes et Conférence des Nations Unies sur le développement durable

60. À la dix-huitième session de la Commission du développement durable, les États membres ont reconnu que le cadre décennal de programmes pourrait constituer un élément important de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La Commission n'ayant pas été en mesure d'adopter une décision à sa dix-neuvième session, plusieurs pays et parties prenantes ont sérieusement envisagé d'autres forums pouvant contribuer à l'adoption du cadre décennal.

61. Plusieurs pays et régions ont mis l'accent, dans leur communication nationale en vue de la Conférence, sur l'importance des modes de consommation et de production durables et ont suggéré que le cadre décennal soit adopté à la Conférence. Dans sa contribution au document récapitulatif préparé à l'intention de la Conférence, le PNUE a également suggéré que le cadre soit adopté au cours de la Conférence « de façon à fournir des outils, des méthodologies, des directives et un renforcement des capacités en faveur des modes de consommation et de production durables, en encourageant une approche intégrée du développement durable ».

III. Leçons tirées de l'expérience en matière de consommation et de production durables et cadre décennal

A. Leçons tirées de l'expérience en matière de consommation et de production durables

62. L'appropriation des programmes par les pays et la nature nationale des initiatives sont des éléments capitaux pour que les politiques et mesures prises dans le domaine de la consommation et de la production durables soient prises en compte et appliquées de façon efficace. Le PNUE doit donc

¹² E/2011/29-E/CN.17/2011/20.

continuer de collaborer avec un vaste éventail de parties prenantes représentant l'ensemble des secteurs et domaines thématiques.

63. L'évaluation des effets sur l'environnement, sur la gouvernance sociale et sur le développement durable, y compris la réalisation d'analyses sociales du cycle de vie, ainsi que la communication des progrès accomplis sont des priorités. D'autres travaux devront être menés pour contribuer à l'élaboration d'indicateurs et à leur harmonisation, ainsi que pour promouvoir la communication des données. L'engagement du secteur public, du secteur des affaires et de l'industrie doit être renforcé.

64. Les priorités aux niveaux régional et national dans le domaine de la consommation et de la production durables varient énormément selon les besoins propres des régions et pays, les ressources dont ils disposent, leur niveau de développement et leur structure institutionnelle. Il existe toutefois également des priorités communes qui devraient être prises en compte au niveau mondial.

65. Les nouveaux partenariats noués avec le secteur des affaires, les gouvernements et d'autres parties prenantes se sont avérés pratiques et utiles. Les partenariats fructueux devront être élargis en vue de produire des effets à plus grande échelle; certains groupes de travail du Processus de Marrakech ont entrepris des efforts en ce sens en créant des partenariats plus formels et en y intégrant de nouvelles parties prenantes, comme des institutions financières, des organismes du secteur privé et d'autres organisations non gouvernementales.

66. D'importants progrès ont été réalisés dans certains pays au niveau de la production propre et de l'offre en général. Ils pourraient être étendus à d'autres pays, mais il faut encore fournir de considérables efforts pour sensibiliser à la consommation durable et créer des outils permettant d'orienter le comportement des consommateurs.

67. Des efforts de renforcement des capacités au niveau national doivent être fournis pour intensifier la collaboration interministérielle et garantir l'intégration de la consommation et de la production durables dans les politiques économiques et de développement.

68. Sachant que les pays en développement seront les principaux pôles de croissance de l'économie mondiale dans les décennies à venir, il importe de promouvoir les progrès, le transfert et les bonds en avant technologiques. Pour parvenir à mettre en place des modes de consommation et de production durables, ces pays devront s'engager plus avant dans les activités de développement et de diffusion des technologies favorisant une utilisation efficace des ressources et de l'énergie. Il faudra mettre en place des mécanismes de coopération et d'échanges technologiques plus performants et saisir les occasions de faire les bonds en avant technologiques qui contribueront au découplage et à l'instauration de modes de consommation et de production durables.

69. Il est indispensable d'intensifier les rapports avec les ministères des finances et de la planification, les agences de développement et les institutions financières internationales pour intégrer les objectifs en matière de consommation et de production durables dans leurs politiques, leurs outils de planification des investissements, leurs programmes de coopération et leurs directives et favoriser, de la sorte, une utilisation plus efficace des ressources.

B. Leçons à retenir sur le cadre décennal

70. Depuis le Sommet mondial pour le développement durable en 2002, on observe dans la plupart des régions une augmentation constante des initiatives et des politiques relatives aux modes de consommation et de production durables, un renforcement de l'appui politique en leur faveur et une conscience accrue du besoin de suivre une approche cohérente et de coopérer dans ce domaine.

71. Il est largement admis que les modes de consommation et de production durables constituent un domaine d'action clef dans la poursuite du développement durable et les pays, développés et en développement, ont clairement exprimé leur volonté d'adopter le cadre décennal. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la logique du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui énonce que l'instauration de modes de consommation et de production durables est une condition essentielle du développement durable.

72. À la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, il a été souligné que pour progresser dans la voie d'une consommation et d'une production durables, il fallait adopter une approche plus cohérente et plus soutenue prévoyant, entre autres, des mesures favorisant la mise en œuvre des politiques et des outils mis en place, une coopération accrue pour reproduire et appliquer à grande échelle les initiatives ayant rencontré un succès, ainsi que l'accès à l'information et le renforcement des capacités pour faciliter la prise en compte de la consommation et de la production durables à tous les niveaux. Le cadre décennal apportera la force d'impulsion nécessaire et les conditions favorables pour réaliser ces objectifs.

IV. Voie à suivre

73. Lors des débats sur le cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables tenus à la dix-huitième session de la Commission du développement durable, des exemples de réussites en la matière ont été présentés, mais il a été constaté que les initiatives étaient souvent fragmentées et que des occasions de réaliser des synergies avaient été manquées. Les délégations ont relevé qu'un cadre décennal de programmes était nécessaire pour apporter un appui international plus solide et plus cohérent aux diverses politiques et autres initiatives existant aux niveaux national et régional, ainsi que pour aider les États Membres et les autres parties prenantes à s'attaquer aux défis nouveaux ou naissants que posent la consommation et la production durables, comme la création d'un centre d'échange d'informations ou d'un service de gestion des connaissances sur les modes de consommation et de production durables.

74. Les initiatives en cours, telles que le Processus de Marrakech, ont un caractère non contraignant. Elles ont constitué un moyen efficace pour rassembler des communautés d'intérêt et partager des connaissances et des informations entre pays et régions, mais elles ne comprennent pas de mécanisme formel permettant d'assurer la coordination, l'évolution et la croissance à long terme.

75. Pour accélérer le passage aux modes de consommation et de production durables, il faut renforcer l'engagement de haut niveau. Cela suppose que les objectifs fixés en matière de consommation et de production durables ne soient pas pris en compte que par les ministères de l'environnement, mais soient également intégrés aux travaux des ministères de l'industrie, des finances, de l'économie et d'autres secteurs permettant de généraliser et transposer les politiques et initiatives efficaces en matière de consommation et de production durables.

76. Au vue de l'ampleur du soutien manifesté par les pays développés et les pays en développement en faveur du cadre décennal au cours de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable qui, depuis, n'a cessé de se renforcer, il semble évident que l'adoption par le Conseil d'administration du PNUE d'une décision actualisée sur la question, à l'occasion de sa douzième session extraordinaire, en février 2012, serait d'une grande utilité. Il s'agirait de réaffirmer l'importance de la consommation et de la production durables et de renforcer le mandat du PNUE dans ce domaine (notamment en ce qui concerne la prise en compte de la consommation et de la production durables à tous les niveaux, les activités de renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique et financière, et le développement de la coopération avec les partenaires clés). Il s'agirait également d'encourager tous les gouvernements et le PNUE à participer activement à la finalisation et à l'approbation du cadre décennal dans un forum approprié, tel que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

77. L'adoption du cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables à la Conférence pourrait jouer un rôle déterminant en définissant et en multipliant les actions à engager pour parvenir à une consommation et une production durables et constituer, de la sorte un des éléments de base d'un accord ambitieux sur le développement durable et l'atténuation de la pauvreté conclu dans le cadre de la Conférence.